

**COMMUNE DE FREHEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****Séance du mardi 23 avril 2024****Date de convocation :** 18 avril 2024**Date d'affichage :** 18 avril 2024**Nombre de Conseillers en exercice :** 18**Nombre de Conseillers présents :** 13**Nombre de Conseillers votants :** 15

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Etaient présents :** Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, BRIARD, DURAND, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN, Mme NABUCET pouvoir à Mme DURAND, M RENOUARDIERE,

**Etaient absents :** MM BELLANGER, LEMOINE.

Mme DURAND est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR :** Mme MOISAN

**DELIBERATION N°2024-2-032 Montant de la redevance « Food Truck » pour le camping municipal du Pont de l'Étang**

Mme MOISAN expose à l'Assemblée que par délibération n°2024-2-014 du 14 mars 2024, autorisation avait été donnée à Madame le Maire de lancer un appel à candidature en vue de conclure une convention d'occupation temporaire pour l'installation et l'exploitation de trois services (restauration rapide / bar, dépôt de pain et viennoiseries, et épicerie) au camping municipal du Pont de l'Étang.

Cet appel à candidature a fait l'objet d'une large publicité et s'est déroulé du 15 mars au 15 avril 2024.

Seulement, aucune candidature n'est parvenue en mairie, seuls quelques food trucks se sont manifestés.

Il est proposé, afin de proposer un service aux campeurs, de fixer la redevance d'occupation comme suit :

- Forfait de 50 € mensuel pour 1 journée de présence hebdomadaire fixe,
- Forfait de 100 € mensuel pour 2 journées de présence hebdomadaire fixe,
- Forfait de 150 € mensuel pour 3 journées ou plus de présence hebdomadaire fixe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**FIXE** comme suit la redevance 2024 pour les food trucks sur le camping municipal du Pont de l'Étang :

- Forfait de 50 € mensuel pour 1 journée de présence hebdomadaire fixe,
- Forfait de 100 € mensuel pour 2 journées de présence hebdomadaire fixe,
- Forfait de 150 € mensuel pour 3 journées ou plus de présence hebdomadaire fixe.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29/04/2024

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Mme DURAND

